



# LETTRE DE L'ELU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie - n°21 février 2004

## EDITORIAL

Le 15 mai 2004, à Lyon, les Grands Electeurs auront à élire un nouveau comité directeur et un nouveau président de notre fédération.

Comme tous les quatre ans, cette élection va conditionner la vie de notre fédération durant l'Olympiade.

Mais, bien avant cette date du 15 mai, une autre date est primordiale. C'est celle du 15 mars, date limite de réception des candidatures.

Une élection n'a de sens que si les candidats sont plus nombreux que les postes à pourvoir.

Vous tous qui recevez cette lettre de l'Elu, Grands électeurs, présidents de CDS ou CSR, présidents de commission, membres de l'actuel comité directeur, êtes particulièrement bien placés pour vous présenter comme candidat.

Vous êtes également bien placés pour connaître les nombreux fédérés qui ont des idées à défendre ou des projets à réaliser et qui ont donc également des raisons d'être candidats.

Bien entendu, une non-élection ne doit pas être vécue comme un échec mais bien comme une situation normale en démocratie.

Inversement, en cas d'élection, il faut être prêt à donner un peu (ou un peu beaucoup) de son temps et de son énergie pour la communauté.

Il faut en avoir conscience mais il ne faut pas en avoir peur.

Au-delà de quelques moments de doute ou de découragement (auxquels il vaut mieux se préparer), un engagement bénévole en tant qu'élus est une enrichissante expérience personnelle.

\* La situation amène à mieux se connaître et souvent à gagner en efficacité dans ses actions. Elle amène aussi à écouter les autres et à se remettre soi-même en question.

\* Elle permet de connaître d'autres spéléos d'autres régions, souvent avec des pratiques, des points de vue et même des logiques différents.

\* Elle permet d'intégrer cette très longue chaîne humaine qui, depuis la création de la FFS en 1963, a permis à notre structure d'avancer, de se développer, de grandir et de mûrir.

La gestion de la fédération est une course de relais dont le but est de donner les moyens à l'équipe suivante de continuer à avancer pour permettre à tous les spéléologues d'aujourd'hui et de demain de pratiquer avec le maximum de plaisir notre activité.

N'hésitez pas à poser votre candidature et encouragez votre entourage à le faire !

Par ailleurs, n'oubliez pas qu'il nous faut des élus, donc des candidatures féminines.

Je remets, en encadré, l'appel à candidature qui avait été publié dans Spelunca n°92.

Enfin, je vous adresse une dernière demande : la date limite étant fixée au 15 mars à minuit, envoyez votre candidature au moins quelques jours avant pour nous éviter tout problème posé par une arrivée tardive.

En espérant la réception, dans les semaines à venir, de très nombreuses candidatures,

Bonne lecture,

Bernard Lips, secrétaire général

## SOMMAIRE

Editorial	1
Appel à candidatures aux postes de membres du Comité Directeur de la F.F.S.	1
COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT	
Compte rendu de la réunion du 18 juillet 2003	1
Arrêté concernant l'encadrement des centres de vacances	3
Appel à candidature aux élections du comité directeur	
Appel à candidature pour l'organisation du congrès 2005	
Appel à candidature pour le prix Martel-De Joly et le prix Hammel	
Compte rendu de la réunion de l'EFPS	

## COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du 3 juillet 2003 – Ministère de l'Ecologie et du développement Durable

**Participants FFS :** C. ROCHE, C.TSCHERTER

**MEDD :** M. Christian BARTHOD, responsable de la sous-direction des espaces naturels – Direction de la Nature et des Paysages

M. BARTHOD a été désigné, par le cabinet de la Ministre, comme l'interlocuteur pour tout ce qui concerne le monde souterrain. La nomination d'un tel interlocuteur, fait suite à notre demande (Cf. compte rendu de la réunion MEDD du 10/03/03), c'est pour la FFS une avancée significative.

Cette rencontre avait pour objet de prendre contact, de nous présenter, d'envisager pour l'avenir un partenariat et de définir ensemble des modes de travail.

Les interventions de la FFS dans le domaine environnemental, ont été présentées à M. BARTHOD (cf. note politique environnementale de la FFS) et un certain nombre de documents lui ont été remis à cette occasion (Spelunca

mémoires N° 25 actes des assises de Valence, synthèse des actions environnementales 2001 et 2002, actes du colloque « échanges d'expériences sur la protection du milieu souterrain »). L'ensemble des documents que nous avons remis au cabinet de la Ministre lors de notre précédente réunion ont été transmis  
(Suite page 2)

## Appel à candidatures aux postes de membres du Comité Directeur de la F.F.S.

Le comité directeur de la FFS est composé de 21 membres dont :

un médecin,

un éducateur sportif, titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,

un jeune de moins de 26 ans,

et au moins une représentante féminine par tranche de 10% de licenciées à la FFS, soit au minimum 3 postes

Vos candidatures comportant nom, prénom, photo d'identité récente et profession de foi de **2000 caractères maximum (espaces compris)**, devront parvenir au siège fédéral (28, rue Delandine, 69002, Lyon).

Seront recevables un pli recommandé avec accusé de réception, une remise en main propre contre récépissé, par fax sous réserve de comporter la signature du candidat, ou par Email sous forme d'un fichier joint dans le format « pdf » comportant la signature du candidat.

La date de clôture des dépôts de candidatures est fixée au 15 mars 2004 à minuit.

Rédacteur : Bernard LIPS.

Mise en page : Laurent MANGEL

Tirage : Monique ROUCHON

Reprographie fédérale

Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

Fédération Française de Spéléologie  
28, rue Delandine 69002 LYON

(Suite de la page 1)

à M. BARTHOD. La DNP possède donc un fond documentaire présentant les actions de la communauté spéléologique dans le domaine environnemental.

Il a ensuite clairement été précisé que la FFS souhaitait renouer des liens plus étroits avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et qu'une véritable collaboration reposant sur le respect mutuel puisse s'établir.

En préambule, M. BARTHOD a précisé que les services du ministère, dans leur ensemble, étaient absolument convaincus que rien ne pourrait se faire dans le domaine de la protection du milieu souterrain, sans la FFS. Pour autant, la FFS ne bénéficie pas au sein du ministère d'une image très positive, loin s'en faut. Pour l'essentiel, cette image est le fruit de situations antérieures (le cas de la Cigalère a notamment été cité), de relations humaines difficiles, voir d'incompréhensions plus récentes (réserve naturelle de l'Ariège notamment). D'autres positions nous sont également reprochées telles que les différences de vue qui peuvent apparaître entre le niveau fédéral et nos structures locales ; la remise en cause d'études réalisées par des personnalités scientifiques reconnues (notamment dans le domaine des chiroptères).

Il nous a par ailleurs été précisé que P. CABROL est reconnu de façon collégiale par l'ensemble des DIREN, comme l'expert du ministère pour tout ce qui concerne le milieu souterrain. C'est donc avec lui que nous devons travailler.

M BARTHOD a tenu à nous préciser que si la FFS, ainsi que certains CDS et CSR étaient agréés au titre de la protection de l'environnement, l'agrément que nous possédons relève de la réglementation de 1978 et non de 1995. Au sein des services de l'Etat, l'agrément 1978, n'a que peu de valeur, contrairement à celui de 1995 qui est uniquement donné aux associations dont le but principal est la protection de l'environnement.

Aussi, afin d'afficher la volonté de la FFS et du MEDD d'avancer dans une démarche cohérente et en quelques sorte de tirer un trait sur le passé, M. BARTHOD propose à la FFS la signature d'un protocole d'accord avec le ministère avant la fin de l'année. Il nous est demandé de préciser au ministère ce que nous souhaiterions voir figurer dans ce protocole (tant de notre côté que du côté du ministère) pour la fin du mois d'octobre.

Dans l'état actuel des choses le MEDD n'envisage pas de signer une convention d'objectifs impliquant une participation financière, cependant sur des actions ponctuelles un subventionnement peut être envisagé. La réédition des documents environnement prévus par la commission d'ici la fin de l'année pourrait se voir aidée dans ce cadre.

Nous avons également abordé au court de cette réunion divers points d'actualité, à savoir :

#### **Réserve naturelle souterraine de l'Ariège :**

Alors que nous ne nous y attendions pas, M. BARTHOD a souhaité faire le point sur ce dossier. Nous lui avons expliqué la position de la FFS qui était intervenue à tous les échelons de façon cohérente (CF mémoire en réponse au commissaire enquêteur). Il nous a fait part des reproches qui nous sont fait et notamment la pétition qui semble avoir été très mal perçue tant à la préfecture que dans les services du ministère. M. BARTHOD a présenté la situation de la façon suivante:

- Le commissaire enquêteur a remis un avis favorable sous réserve. Notamment la grotte de Sièch semble poser problème, et l'administration ne sait pas encore si elle demande une contre-expertise ou si elle sort la cavité du projet.

- La situation conflictuelle sur le département pose problème pour le ministère qui ne souhaiterait pas passer en force.

- M. BARTHOD nous a demandé de lui faire part le plus rapidement possible des points que nous serions susceptibles d'accepter ou que

(Suite page 3)

## RÉUNION DE BUREAU FFS 16 ET 17 JANVIER 2004 AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION 28 RUE DELANDINE 69002 LYON

Par  
Bernard Lips

**Participants :** Joël Possich, Bernard Lips, Daniel Chailloux, Michel Baille, François Jovignot, Claude Roche, Claude Mouret (samedi)

Eric Lefèbre a annoncé sa démission du poste de trésorier fédéral pour des raisons essentiellement professionnelles fin décembre. Il a souhaité, lors de sa démission que Jean-Michel Jennervein et Laurent Galmiche, tous deux membres du CD et éventuels candidats à la reprise du poste de trésorier fédéral soient associés à la gestion financière fédérale pour cette fin de mandat.

Le bureau a invité Jean-Michel Jennervein et Laurent Galmiche à participer à cette réunion de bureau. Laurent Galmiche n'ayant pu se rendre disponible, seul Jean-Michel Jennervein a pu y assister.

La réunion débute vendredi soir au siège de la fédération et se termine samedi en fin d'après-midi.

Bernard Lips assure le secrétariat de séance.

### **1 - Budget prévisionnel 2004 :**

Pour le moment, seules cinq commissions ont envoyé leur budget prévisionnel.

Pour la clôture du bilan 2003, l'expert comptable interviendra début février. Toutes les pièces comptable ne sont pas encore arrivés au siège.

Le produit généré par les ventes des locaux sera mis sur un compte bien identifié.

Les comptes à la banque de crédit coopératif ont été transférés de l'agence de Paris à une agence de Lyon (1, place Louis Pradel, 69001, Lyon).

A l'occasion de ce transfert, le fond Hammel a été sorti des autres Sicav pour être placé sur un compte sur livret (compte Epi d'Or) avec un intérêt de 2,75 %.

Une somme d'environ 110 000 € avait été placée en parts BFCC catégorie A non rémunérées.

**Nous menons une enquête auprès de la banque afin de connaître quand ce placement a eu lieu et pourquoi. Cette somme a été transférée en parts catégorie B (correspondant à une obligation, génératrice d'intérêt de 3,5 %).**

Les autres placements étaient et continuent d'être en SICAV normalement rémunérées. L'option de gestion en ligne des comptes a été retenu et remplacera les relevés de banque journalier entraînant un gain en frais de gestion.

### **2 - Organisation administrative :**

La réglementation du travail nous impose certaines règles et une mise à jour s'avère nécessaire. :

- Le registre du personnel a été mis à jour.

- Les registres respectifs des comptes rendus de réunion de bureau, de réunion de comité directeur et d'AG ont été complétés et signés.

- les WC hommes et femmes devront être repérés

- des vestiaires individuels fermés à clef devront être mis à disposition des salariés.

Le départ en congé maternité de la secrétaire Céline Charbonnier va se situer aux alentours de mi-février. Son remplacement nécessitera l'embauche d'une intérimaire. Le budget prévisionnel 2004 devra intégrer cette composante

### **3 - Catalogue Spelunca Librairie :**

Le catalogue Spelunca Librairie est en cours de composition. Le scannage des couvertures et les textes sont prêts

La mise en page et l'impression du catalogue de 24 pages a été confiées à Gap Editions et revient à environ 4 000 € Le routage devra se faire avec le prochain Spelunca en pages centrales (coût de TVA et de routage réduit).

### **4 - Gestion des adhérents :**

Le logiciel de gestion des adhérents est en ligne depuis décembre 2003.

Juste après la mise en ligne, un certain nombre de messages ont circulé sur la liste spéléo pour signaler des difficultés de connexion (en général du à l'utilisation d'un navigateur non conforme). Ces difficultés semblent avoir été réglées et les discussions ont cessé sur ce sujet... ce qui semble bon signe. Quelques témoignage de satisfaction démontrent, s'il en est besoin, le bien fondé de la décision et l'opérationnalité du nouveau logiciel.

Une soixantaine de clubs a utilisé à ce jour le logiciel.

Le personnel gagne du temps de saisie mais doit répondre, pour cette première année, aux diverses demandes et analyser les quelques difficultés apparaissant sur des cas particuliers.

Joël Possich vérifiera si les codes d'accès ont été envoyés aux CDS et aux CSR.

### **5 - Rapport Moral :**

Pour le moment, seule une commission a envoyé son compte rendu d'activité.

Le rapport moral ne pourra être rédigé que lorsqu'un nombre appréciable de commissions auront envoyé leur rapport.

Par ailleurs, un « bilan de l'olympiade » sera rédigé par le bureau pour publication

(Suite de la page 2)

dans le Descendeur. Ce bilan devra faire ressortir les réalisations et les avancées durant l'olympiade.

La demande de « compte rendu individuel » de chaque membre du CD n'a, pour le moment suscité que peu d'intérêt. Une majorité du bureau (4 contre, 2 pour) pense qu'un compte rendu individuel risque de poser divers problèmes (risque de règlement de comptes, inégalité de traitement des candidats aux prochaines élections)

**Le bureau décide par 4 voix contre 2 de ne pas donner suite à cette idée.**

#### **6 - Descendeur :**

La mise en page sera assurée par Laurent Mangel.

Le Descendeur sera divisé comme d'habitude en 5 chapitres :

Le premier chapitre (gestion Bernard Lips et Daniel Chailloux) comportera tous les comptes rendus d'activités.

Le deuxième chapitre comportera tous les textes de références votés ou adoptés durant l'année écoulée ainsi que les divers dossiers traités.

Le troisième chapitre est du ressort du trésorier. Le bilan devrait être disponible dès février. Bernard Lips s'occupe des statistiques générales.

Le quatrième chapitre est quasiment complet. Il ne manque que le compte rendu de la réunion des présidents de région (à demander à Annick Menier).

Le cinquième chapitre liste les réalisations dans le cadre du FAAL ainsi que celles des diverses structures décentralisées ou affiliées à la fédération. François Jovignot fera la synthèse des résultats du FAAL et des ancrages. Joël fera le bilan sur les EDS. Le Descendeur devra impérativement être édité fin mars pour un envoi AVANT LE 10 AVRIL aux grands électeurs.

#### **7 - UIS - Congrès UIS :**

Claude Mouret donne les dernières nouvelles sur l'organisation du 14<sup>ème</sup> Congrès Spéléologique International en Grèce. La Grèce semble avoir des difficultés pour organiser le congrès UIS en 2005 et a reçu un ultimatum du président de l'UIS, lui demandant d'arrêter cette organisation. Il a demandé un vote au bureau UIS. A ce jour, il n'y a pas eu de vote majoritaire pour la Slovénie qui est candidate pour l'organisation en 2005 (selon le président de l'UIS). Nous n'avons reçu à ce jour aucune proposition concrète de la Slovénie.

Claude Mouret a fait part au bureau de divers courriers reçus de Grèce, montrant entre autres que le pays continue positivement l'organisation du congrès. La Grèce nous a aussi réaffirmé son amitié.

Il a été demandé à l'UIS de clarifier la situation actuelle et de fournir un dossier technique pour la Slovénie. Nous avons insisté sur la nécessité d'avoir un congrès de qualité. La région Aquitaine a été informée de la situation.

#### **Actes de Brasilia**

Claude Mouret indique que les actes du congrès de Brasilia ont été déposés chez Claude Chabert à Paris, par le président de l'UIS. Nous avons essayé de les récupérer il y a quelques temps. Une nouvelle démarche est en cours.

#### **8 - Publication « Spéléométrie de la France » :**

La publication « Spéléométrie de la France » est prête à l'édition.

Il faut définir le tirage et décider de l'envoi gratuit ou non aux clubs.

Le bureau n'est pas favorable à un envoi gratuit très lourd à gérer et très coûteux.

Le bureau décide de procéder à un tirage de 1000 exemplaires en tirage couleur en prévoyant éventuellement un retraitage ultérieur.

Un bon de souscription sera publié dans Spelunca. Le prix de souscription est fixé à 15 € frais de port compris. Le prix normal étant ensuite de 18 €+ 4 € de port.

Un devis pour un tirage couleur sera demandé à Gap Edition.

#### **9 - Spelunca n°93 :**

L'ensemble des textes à mettre dans les pages fédérales doit être envoyé à Gap Edition.

\* loi fiscale (Bernard Lips)

\* bilan JNS (Claude Roche)

\* Appel à candidature pour des actions FAAL (François Jovignot)

\* Rappel de candidatures aux postes du CD (Bernard Lips)

\* Prix Martel De Joly et Hammel (Daniel Chailloux)

\* Souscription « spéléométrie de France » (Bernard Lips)

\* Texte de Jean-Pierre Holvoet sur les brevets d'état (Claude Roche)

\* Editorial (Claude Mouret)

\* Annonce de la date de l'AG

#### **10 - Date AG 2005 :**

Le CDS de l'Aude a posé sa candidature pour l'organisation du congrès national 2005 à Narbonne et, pour des raisons d'organisation, demande la date de l'AG.

Le gouvernement va probablement supprimer le lundi de Pentecôte de la liste des jours fériés. A part le week-end de 4 jours de l'Ascension, tout début mai, il n'y a aucun week-end long durant le mois de mai et juin 2005.

Le bureau décide de maintenir la date du congrès au week-end de Pentecôte

(Suite page 4)

(Suite de la page 2)

nous revendiquons pour que dans ce projet, personne ne sorte ni gagnant ni perdant, mais que la tension retombe afin de pouvoir ensuite travailler dans un climat favorable.

#### **Projet de classement UNESCO :**

Comme nous le savions depuis plusieurs semaines, le projet de classement au titre de l'UNESCO de 18 cavités françaises (dont certaines grottes aménagées) repart et le MEDD souhaite que ce dossier avance. Nous avons expliqué à M. BARTHOD que la FFS ne pouvait remettre en cause ce projet et qu'au contraire elle l'appuierait (ce classement est également une reconnaissance du travail accompli par la communauté spéléologique). Nous avons convenu de préciser au ministère par écrit notre avis sur la question.

#### **Réglementation en faveur de la protection du patrimoine souterrain :**

Nous avons rappelé au Ministère qu'en dehors des sites faisant l'objet d'un classement particulier, les concrétions et autres formations karstiques ne bénéficient d'aucune protection particulière dans le droit français. M. BARTHOD nous invite à lui faire une proposition pour le 15 octobre sur ce sujet. En effet, R. BACHELOT a commandé à la DNP un projet de texte de lois sur la protection du patrimoine naturel, dans lequel pourraient éventuellement s'insérer nos propositions.

#### **Inventaire des cavités naturelles et artificielles :**

Le MEDD souhaite que nous lui précisions dans quelles conditions nous serions prêts à collaborer avec le BRGM, pour l'établissement de ces inventaires. Nous avons précisé au MEDD que la FFS était disposée à examiner une collaboration avec le BRGM, mais que nous souhaitions que celle-ci s'établisse sous l'égide du MEDD, le débat étant très animé sur ce sujet au sein même de la FFS. Le MEDD se tient à notre disposition pour organiser une réunion entre la FFS et le BRGM et a tenu à préciser qu'une confidentialité des inventaires réalisés serait respectée, ainsi que la propriété des données.

#### **Formation :**

Le MEDD aimerait connaître la place occupée par les données environnementales dans les cursus de formations de la FFS tant au niveau des diplômes fédéraux qu'au niveau du Brevet d'Etat. Notamment, le ministère serait prêt à intervenir dans ces cursus afin d'informer les futurs cadres sur toutes les procédures administratives relatives à la protection du milieu naturel.

#### **ONF :**

Nous exposons les difficultés qui localement peuvent intervenir avec l'ONF dans la gestion ou l'accès à certains sites. M. BARTHOD nous demande de dresser une liste des problèmes concrets rencontrés et de lui faire parvenir.

Une prochaine rencontre sera programmée en octobre 2003 à laquelle P. CABROL devrait être présent.

#### **C. TSCHERTER, Commission nationale environnement de la FFS.**

### **COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT**

Compte rendu de la réunion du 18 juillet 2003 – Laboratoire souterrain de MOULIS / Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

**Objet :** Compte rendu de la réunion du 18/07/03 – Laboratoire souterrain de MOULIS / Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

**MEDD :** M. Christian BARTHOD, responsable de la sous-direction des espaces naturels – Direction de la Nature et des Paysages ; Mme CASTELBOUT et M. CABROL (DIREN Midi-Pyrénées)

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

**Laboratoire de MOULIS :** Ms QUAUQUELIN, SAINT ROCH (Fédération de recherche en écologie de Toulouse) ; M. MANGIN.

**Participant FFS :** C.TSCHERTER

Suite à la réunion du 3/07/03, M. BARTHOD a souhaité que le responsable de la commission nationale environnement de la FFS l'accompagne lors de son déplacement à MOULIS puis à Esparos. Malgré nos demandes, il n'a pas été possible d'associer à cette rencontre d'autres élus de la FFS. Les structures locales ont été prévenues de ce déplacement (Présidents CSR, CDS 09 et 65) et un certain nombre de points ont été concertés, en amont, avec eux.

En préambule, M. BARTHOD a précisé aux divers participants, qu'il avait pris la responsabilité d'inviter les représentants de la FFS à cette rencontre. Le ministère estime que rien ne pourrait se faire dans le domaine de la protection du milieu souterrain sans que la communauté spéléologique soit associée et qu'il souhaitait, pour l'avenir, un rapprochement entre les structures de la FFS et le MEED.

Une grande partie de la matinée a été consacrée à la présentation du laboratoire souterrain de MOULIS (présentation des thèmes de recherche et des activités, de l'organisation, visite du site). L'organisation nouvelle du laboratoire de MOULIS, qui est désormais rattaché à l'Université de TOULOUSE, et plus particulièrement à la fédération de recherche en écologie de Toulouse, lui permet d'assurer sa pérennité. Le laboratoire de MOULIS est présenté comme un plateau technique vers lequel est susceptible de converger divers UMR. Le milieu souterrain ne sera qu'un axe de recherche parmi d'autre. Pour le MEDD, le laboratoire de Moulis est présenté comme une structure d'expertise scientifique qui peut être amenée à réaliser des études environnementales pour le compte du ministère de l'écologie, comme il le fait actuellement pour le compte du ministère de la culture.

**Maison du monde souterrain :**

Le projet de création d'une maison du monde souterrain remonte à 1996. L'idée est de montrer la recherche qui est faite dans le domaine et ses applications. La première étude de faisabilité a montré que le seuil des 25 000 à 30 000 visiteurs par an, pouvait être atteint. Actuellement, à la demande de l'Agence Française pour l'Aménagement Touristique, une étude est en cours afin d'examiner les aspects scénographiques et les coûts de fonctionnement. Les thèmes abordés dans le cadre du projet seraient les suivants :

- Géophysique
- Structures des Pyrénées
- Paléoenvironnement
- Biologie souterraine
- Beauté et formation des concrétions
- Histoire de la spéléologie

En ce qui concerne ce dernier thème, M. MANGIN a précisé que la FFS avait été associée en les personnes de C. VIALLA et C. MOURET. J'ai rappelé à cette occasion, que la FFS souhaitait participer à ce projet que nous considérons comme très intéressant. M. MANGIN a convenu d'inviter la FFS dans la suite du projet. La difficulté actuelle réside dans l'absence de maître d'ouvrage clairement identifié. Ce pourrait être la communauté de communes.

**Projet de classement UNESCO.** Comme nous le savions depuis plusieurs semaines, le projet de classement au titre de l'UNESCO de 18 cavités françaises (dont certaines grottes aménagées) repart et le MEDD souhaite que ce dossier avance. Le précédent dossier a été retiré et de nouveaux experts ont été nommés. Leur expertise remet en cause l'analyse de leur prédécesseur. Apparemment aucune nouvelle visite sur site n'est programmée. J'ai rappelé que la FFS soutenait ce projet et que nous considérons ce classement comme une reconnaissance du travail accompli par la communauté spéléologique. Toutefois, nous regrettons le choix des sites et notamment l'absence de la grotte de Malaval. M. MANGIN a précisé qu'il semblait quasi impossible de revenir sur la liste des 18 premiers sites. Toutefois, compte tenu du travail de

(Suite page 5)

(Suite de la page 3)

**11 - Projet de librairie en ligne :**

Jean-Marc Mattlet suggère de créer une adresse commune pour sa librairie spéléo belge et celle de la FFS.

Michel Baille contactera Jean-Marc Mattlet pour analyser son projet de site.

En marge de cette demande, la mise en place d'un catalogue en ligne pour Spelunca Librairie semble indispensable à terme pour la fédération, mais l'hypothèse d'une vente en ligne n'est pas retenue pour l'instant (commande par voie postale après consultation du catalogue).

**12 - Opération dépollution :**

Le ministère des sports a sollicité la FFS afin de participer à une action de dépollution organisée par les fédérations sportives dans le cadre de leurs activités. Le but est de montrer que les activités sportives contribuent au développement durable et à la protection de l'environnement.

Un premier projet devrait concerner Paris (la FFS pourrait intervenir dans une dépollution de carrière souterraine). Un deuxième projet dans les Bouches du Rhône (grotte de l'Espagnols) pourrait être réalisé vers le mois de juin.

Les actions devraient se poursuivre, dans différentes régions, tout au long de l'année. François Jovignot cite le gouffre de Jardel dans le Jura, qui renferme toujours une grande quantité de munitions et d'explosifs de la dernière guerre.

Le ministère devrait préciser les actions envisageables dans le mois à venir. La FFS pourra être partie prenante dans un certain nombre d'actions dont les sites devraient être définis tout au long de l'année.

**13 - Procès « spéléo sportive dans le Vercors » :**

Le procès concernant « Spéléo Sportive dans le Vercors » a abouti à la condamnation des auteurs. Cette conclusion a le mérite de fixer la vision juridique sur les droits d'auteur concernant les topographies.

La fédération passera une information complète dans Spelunca n°94 pour analyser les conséquences de ce jugement et prévenir les futurs auteurs des nécessités d'avoir l'accord des auteurs de topographies.

Bernard Lips pense qu'il serait intéressant de soutenir officiellement l'initiative, lancée par Baudouin Lismonde dans le cadre du CDS 38, consistant en une souscription en faveur des auteurs.

D'autres membres du bureau soulignent que la publication de l'ouvrage spéléo sportive dans le Vercors est un acte commercial non commandité par la FFS. Les auteurs assurent le risque commercial et la fédération ne peut pas intervenir dans une affaire privée. Le jugement étant rendu, la FFS ne peut cautionner d'une façon ou de l'autre le non-respect des lois et règlement en vigueur. Chaque spéléo peut à titre privé intervenir, la fédération doit rester intègre et neutre.

**Enfin l'idée de Bernard n'est pas retenue par le bureau.**

**14 - Vente des locaux de Paris :**

Les quatre lots ont trouvé rapidement acquéreur.

Une promesse de vente a été signée le 9 décembre 2003 pour la salle de réunion (au fond à gauche).

Une promesse de vente pour le local occupé par le COSIF a été signée le 11 décembre. Une convention a été passée entre le COSIF et l'acquéreur pour permettre au COSIF d'utiliser la salle pendant deux années (en vertu du vote de l'AG 2003).

Un acheteur s'est manifesté pour les deux derniers lots. La signature de la promesse de vente est suspendue à une réponse de la mairie de Paris et des services fiscaux sur les possibilités d'utilisation des locaux (bureau ou logement).

**15 - Vente d'une cavité ornée :**

Les médias ont fait état de la vente d'une cavité ornée (la grotte du Sorcier à St Cirqu-du-Bugue, en Dordogne). Un certain nombre de fédérés ont suggéré que la fédération étudie la possibilité d'achat. Le bureau considère, à l'unanimité, qu'il n'est ni de la mission ni de la compétence de la fédération de gérer une grotte ornée.

**16 - Croisière blanche :**

FNE (France Nature Environnement) engage une action contre un projet de Croisière blanche, raid automobile hivernal dans les Hautes Alpes et demande le soutien des autres fédérations de plein air.

Le bureau charge Damien Delanghe de préparer un texte rappelant l'implication de la FFS dans la défense de l'environnement.

**17 - AG 2004 :**

L'AG se tiendra au Centre International de Séjour de Lyon (CISL) le 15 mai.

La salle de réunion, la restauration et les hébergements ont été réservés. La difficulté consiste à prévoir le nombre de repas (vendredi soir, samedi midi et samedi soir) et de chambres à réserver pour le vendredi soir et le samedi.

Un plan d'accès sera publié dans le Descendeur.

**18 - JNS 2004 :**

Il est nécessaire de préparer les troisièmes Journées Nationales :

- \* préparer une nouvelle affiche,
- \* cartons d'invitation,
- \* dossiers de presse,

(Suite de la page 4)

\* diplômés d'initiation

Daniel Chailloux se charge de coordonner cette préparation.

Les divers documents devront être distribués à l'occasion de l'AG 2004 à Lyon.

### 19 - Statuts et règlements intérieurs :

Le décret fixant les statuts et le règlement disciplinaire des fédérations vient d'être publié.

Jean-Pierre Holvoet a transmis les projets de statuts, de règlement disciplinaire et de règlement intérieur au ministère pour qu'il en vérifie la conformité.

Le renouvellement des comités directeur des CDS et des CSR se fera selon les statuts actuels.

Les élections fédérales se feront également selon les anciens statuts. La commission électorale devra cependant être constituée avant ces élections. Elle sera constituée de trois personnes (président de la commission statut et deux personnes n'ayant aucun mandat électif dans les instances dirigeantes de la fédération).

### 20 - Convention d'objectifs :

Claude Roche souhaite que la convention d'objectifs soit transmise au ministère vers la fin du mois de février. Elle sera très proche de celle déposée l'année dernière dans la mesure où la convention signée l'an passé couvrait 2003 et 2004.

### 21 - Juriste :

Le juriste (J.M.D.) a livré les études :

\* L'activité spéléologique et l'eau destinée à la consommation humaine

\* La protection des œuvres relatives à la spéléologie

Ces deux documents pourront être publiés dans le cadre des cahiers du CDS. Une proposition sera faite en ce sens au Comité Directeur.

Par ailleurs, JMD a livré le guide juridique (sous forme papier) qui est en cours de relecture par M. Decobert et J.P. Holvoet.

Ces trois documents ont été transmis avec beaucoup de retard par le juriste. Des pénalités lui seront appliquées. Par ailleurs le langage n'est pas toujours de manière générale, sur les dossiers, le juriste n'arrive pas à tenir les délais. Aucune régularisation financière n'est intervenu récemment concernant les différents dossiers, par contre, les comptes mensuels lui ont été versés.

En conséquence, Joël Possich a décidé d'arrêter les paiements à JMD dans l'attente d'une clarification de la situation.

Il faut cependant souligner que JMD a donné satisfaction sur diverses affaires juridiques (trou de l'Aigue, Nans-les-Pins...).

### 22 - Actes d'Ollioules :

Claude Mouret indique que la réalisation des actes est en bonne voie, malgré la difficulté de la collecte des textes de certains auteurs. L'édition est prévue en 2004.

### 23 - Divers :

\* Achat d'un ordinateur portable : la direction nationale de la CREI propose que la fédération achète un ordinateur portable pouvant servir à toutes les commissions lors des réunions ou d'un stage. Cette demande est acceptée et le matériel sera stocké à Lyon

\* Lettre de Claude Raynaud : demande de récupérer des objets encore en dépôt chez Jean-Paul Calvet suite à la fermeture du musée de Revel.

Ces objets pourraient être mis en dépôt dans le musée de Courniou pour exposition. Claude Mouret prendra contact avec Claude Raynaud pour étudier cette possibilité. Claude Roche indique que le musée du sport est également susceptible de recueillir des objets ayant trait à la spéléologie.

\* Le CAF a envoyé une invitation à participer à son AG à Troyes. Michel Baille y participera.

\* Il faudra demander aux diverses régions de fournir la date des AG électives. Bernard Lips enverra un mail dans ce sens.

\* Les assises de la spéléologie

*Lors du début du mandat de l'olympiade, le bureau et le Comité Directeur avait décidé du principe de réunir, en fin de mandat, des Assises de la Spéléologie, pour discuter de l'évolution et de l'avenir de notre activité et de sa gestion. Ce projet ambitieux n'a pu être réalisé car les finances ne le permettait pas. Afin de permettre à la nouvelle équipe prochainement élue de reprendre à son compte ce projet, dont le coût sera certainement important, le bureau décide d'y affecter 20 000 Euros de provision sur l'exercice 2003.*

(Suite de la page 4)

dépollution réalisé sur Malaval, cette dernière pourrait éventuellement faire l'objet d'un attachement ultérieur. Une réunion sera programmée à l'automne entre le MEDD, le laboratoire de MOULIS, la FFS et l'ANECAT.

Si le projet de classement UNESCO voit le jour, il paraît évident que l'UNESCO demandera la mise en place d'un comité de gestion. Le laboratoire de MOULIS se met en avant pour accueillir ce comité de gestion.

M. BARTHOD a rappelé que le MEDD avait actuellement trois projets de classement au titre de l'UNESCO et que chaque Etat ne pouvait présenter qu'un seul projet par an. Un arbitrage ministériel entre ces trois projets (Cevennes-Causse ; Barrière de Corail et Milieu Souterrain) serait donc nécessaire.

### Réserve naturelle souterraine de l'Ariège.

En préparation à cette réunion nous avons convenu, en concertation avec le CDS 09 et le CSR, de la position à adopter. M. MANGIN et les services de la DIREN ont présenté l'état d'avancement du projet de réserve (cf. compte rendu réunion MEDD du 9/07/03) et l'incompréhension générale dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Au nom de la FFS j'ai précisé que nous regrettons l'état d'esprit dans lequel s'était déroulé l'enquête publique. Cette situation s'explique en grande partie par le manque de communication entre les services du ministère et les structures de la FFS lors de l'élaboration du projet, et par des relations personnelles difficiles. A la lecture du rapport de M. le commissaire enquêteur, nous ferions part de notre position au ministère.

M. BARTHOD a clairement précisé que si nous avons des reproches à exprimer sur le contenu du dossier, il convient de le faire auprès de l'administration et non auprès de son expert scientifique (à savoir le laboratoire de Moulis).

### Visite de la grotte d'Esparos :

Participait également à cette visite le Président du spéléo-club d'Esparos (club non affilié à la FFS). Elle a permis de faire le point sur des questions plus générales dans le domaine de la protection (balisage, gestion, implication des spéléos et/ ou de leur structures représentatives..).

### Conclusion :

**Nous ne pouvons que nous réjouir de l'invitation du MEDD à cette rencontre. Elle est le signe tangible de la volonté de travailler en concertation.**

**Il semble important de travailler sur un rapprochement entre les structures de la fédération et le laboratoire de MOULIS. Ce rapprochement devrait passer par l'implication de la commission scientifique et environnement, en étroite collaboration avec le CDS 09 et le CSR Midy-Pyrénées.** M. MANGIN a clairement précisé que le laboratoire de MOULIS, était tout à fait disposé à accueillir un stage de la FFS dans le domaine scientifique et environnemental.

Par ailleurs les discussions informelles que nous avons pu avoir lors de cette journée mettent en avant un défaut de communication entre les structures nationales et les structures locales **Il semble en effet que, dans le cas du projet de la maison du monde souterrain comme dans celui de la réserve souterraine, les élus nationaux n'aient pas suffisamment informé les structures locales de l'avancement des projets.**

**C. TSCHERTER, Commission nationale environnement de la FFS.**

## Convocation et réservation pour l'AG 2004

L'assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie aura lieu cette année le **15 mai 2004** à Lyon au :

**Centre International de Séjour de Lyon - 103, Bd des Etats-Unis - 69008 LYON**

Vous trouverez en page 6, un bulletin de réservation.

Afin de pouvoir confirmer le nombre de chambres nécessaires, renvoyer celui-ci **impérativement avant le 07.04.2004** :

- si vous souhaitez un hébergement

- si vous logez chez l'habitant

- si vous participez aux dîners

## BULLETIN DE RÉSERVATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15.05.2004 DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

NOM.....  
 PRENOM.....  
 ADRESSE.....  
 TELEPHONE.....  
 MAIL.....

### Prestations prises en charge par la FFS

Repas du samedi midi 15.05.04 } Veuillez indiquer dans la case, le nombre de } Réservation   
 participant(s) que nous devrons prendre en }  
 compte

Prestations non prises en charge par la FFS, mais devant impérativement faire l'objet d'une réservation

### HEBERGEMENT

REPARTITION SOUHAITEE DES CHAMBRES suivant les disponibilités

NUITS	TYPE DE CHAMBRE	PRIX	NOMBRE DE RESERVATION	MONTANT
Vendredi 14.05.04	Chambre 1 lit simple <sup>(1)</sup>	24,90 €		.....€
	Chambre 2 lits simples <sup>(1)</sup>	40 €		.....€
Samedi 15.05.04	Chambre 1 lit simple <sup>(1)</sup>	24,90 €		.....€
	Chambre 2 lits simples <sup>(1)</sup>	40 €		.....€
			Montant total à régler	.....€

<sup>(1)</sup> Petit-déjeuner inclus

Hébergé chez l'habitant  Veuillez cocher cette case si vous n'avez pas besoin d'hébergement.

### RESTAURATION

DATES	PRIX	NOMBRE DE RESERVATION	MONTANT	
Vendredi soir 14.05.04	10,70 €		.....€	
Samedi soir 15.05.04	10,70 €		.....€	
			Montant total à régler	.....€

**BULLETIN A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 07.04.2004.**

Chèque à l'ordre de la FFS, à renvoyer accompagné de votre bulletin d'inscription à :

Fédération Française de Spéléologie  
 28, rue Delandine  
 69002 LYON